

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 8 avril 2019

Le 2 avril 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 8 avril 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absent : Hubert FOURNET

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

12/2019 : Approbation du compte de gestion administratif, affectation du résultat.

13/2019 : Vote des taux d'imposition.

14/2019 : Montant du loyer de chasse

15/2019 : Vote du budget

16/2019 : Aménagement chemin enherbé.

17/2019 : Désaffectation partielle des chemins jaunes 49 dit des Locambins et 51 dit sentier de la fosse aux Prés embranchement N°1

18/2019 : Vente d'un broyeur et d'une benne.

Informations diverses

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 4 mars 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

12/2019 : Approbation du compte de gestion administratif, affectation du résultat

Monsieur DE AMORIN prend la parole et présente aux membres du Conseil le Compte de Gestion de l'année 2018 établi par le percepteur Monsieur Casabianca

Messieurs COCQUELET et De AMORIN procèdent à la lecture, ligne par ligne du Compte Administratif 2018 et répondent aux questions posées.

Fonctionnement:

- Recettes : 624 140,24 €
- Dépenses : 415 350,36 € 90% de réalisation
- Excédent de fonctionnement: 208 789,88 €

Investissement :

- Recettes : 213 505,67 €
- Dépenses : 383 035,12 €
- Déficit d'investissement : 169 529,45 €

Un excédent de 39 260 € a donc été réalisé sur l'exercice 2018.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2018. Personne n'ayant de questions à poser, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée procède au vote.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

13/2019 : Vote des taux d'imposition

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis », et *taxe d'habitation*.

Cette année encore compte-tenu de la mise en place de la communauté urbaine « Grand Reims », en concertation avec toutes les communes concernées, il a été préconisé de respecter la neutralité fiscale pour les contribuables.

Par conséquent et en accord avec les propositions des instances administratives, il est soumis au vote les taux communaux ci-dessous repris pour l'année 2018, « à savoir que les taux appelés par le Grand Reims sont inférieures à ceux de la précédente EPCI, établissement public de coopération intercommunale, conformément à la neutralité fiscale ».

	<i>taux 2016</i>	<i>taux 2017</i>	<i>taux 2018</i>
Taxe d'habitation	13,92%	20,02 %	20,02%
Taxe foncière bâti	10, 92%	14,17 %	14,17%
Taxe foncière non bâti	9, 09%	12,64 %	12,64%
CFE	13, 05%	non concerné	
Taux 2019 identiques à 2018			

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

14 /2018 : Délibération fixant le montant du loyer de la chasse

À la suite d'une rencontre avec le Président de la société de chasse, et compte tenu de l'engagement respecté qu'il a pris de rencontrer le public, en particulier scolaire, pour mieux faire comprendre le rôle d'une société de chasse dans l'entretien de la forêt, il est proposé de ne pas augmenter le loyer de la Société de Chasse pour l'année 2019.

Ce loyer inscrit au budget sera de 6 700 € pour l'année 2019.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

15/2019 : Vote du budget

Messieurs COCQUELET et De AMORIN apportent les détails et explications sur la structure du budget primitif de 2019. Ils énumèrent d'autre part, ligne par ligne, les propositions de ce Budget Primitif 2019 :

Fonctionnement :

- Recettes : 1 055 051 €
- Dépenses : 1 055 051 €

Investissement :

- Recettes : 398 873 €
- Dépenses : 398873 €

Ils précisent les prévisions des dépenses d'investissement de 2019 :

Licence JVS, desserte forestière, plantations, voie herbacée, protection vidéo, toiles et bâches pour abri près du tennis, complexe sportif, clocher de l'église, peinture des balcons de la mairie, barrière RD 951, marquage au sol.

Et donnent le montant des subventions attribué à chaque association :

Subventions aux Associations pour l'année 2019:

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CCAS	3 000 €
ADMR	500 €
CAVAM	2000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DU COLLEGE	400€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT	800 €
ECOLE DE MUSIQUE	300 €
LA RECRE	1000 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
TENNIS CLUB	400 €
RÉSERVE	500 €

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Maire remercie Madame BOUVIER, Messieurs COCQUELET et DE AMORIN pour l'excellent travail effectué à la préparation de ce budget.

16/2019 : Aménagement chemin enherbé

Monsieur Cocquelet avait exposé lors du précédent conseil le détail du projet, à l'aide de photos. Une allée à destination des piétons descendra jusqu'au passage piétons, en retrait de la RD951, derrière les places de stationnement. Elle se poursuivra ensuite de l'entrée de la résidence ORPEA jusqu'au parking du CD26 (en dessous de l'abri bus). Ce projet a rencontré l'accord de l'ensemble des conseillers.

La commune a reçu 3 devis de 3 entreprises locales. Ce projet a été inscrit dans le budget.

Le maire demande l'autorisation de signer le devis retenu, après étude et comparaison, afin que les travaux puissent commencer au plus vite.

Dimitri Bouvier en profite pour faire remarquer la dangerosité du carrefour, du fait des personnes qui ne respectent pas la signalisation et coupent la RD951 avec leur véhicule pour accéder au parking de la boulangerie. Sans compter les piétons qui ne se donnent pas la peine d'emprunter les passages à leur disposition.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

17/2019 : Désaffectation partielle des chemins jaunes 49 dit des Locambins et 51 dit sentier de la fosse aux Prés embranchement N°1

La réalisation du projet de terrains sportifs est devenu une priorité pour le confort des adolescents et des associations pratiquant le sport, dont le CAVAM. Notre commune a décidé de faire un gros effort d'investissement pour que leurs conditions de pratiques sportives soient excellentes.

La parole est donnée à Olivier Ban. Le projet de terrain de sport suit son cours. Les besoins ont été définis.

Après une longue discussion fructueuse sur le projet de l'architecte, en fonction des subventions acquises et utilisables dès 2019, le conseil considère qu'il faut redemander à l'architecte de nous donner un projet avec une piste de course réaménagée pour rentrer dans nos possibilités financières. Dès cette proposition reçue, nous ferons un appel d'offres.

La priorité est donnée à l'installation de la piste de course, du maintien de la bordure du rû, puis en fonction des ressources financières en 2019 ou début 2020 acheter des abris pour le CAVAM, puis l'aménagement pour l'association du Tennis Club.

Olivier Ban va faire la démarche rapidement auprès de l'architecte.

Sur les terrains sportifs concernés, nous avons le passage de deux chemins communaux dont la gestion revient à la commune :

- le chemin 51 dit des Locambins embranchement n°1, courte partie de 81m2, qui n'est ni utilisée ni visible depuis longtemps.
- le chemin 49 pour une courte partie de 82 m2, traversant le terrain qui deviendra le terrain de sport.

Le Maire demande l'autorisation de changer l'affectation de ces deux parties de chemin.

Un chemin communal est une propriété communale. Les conditions qui motivent le conseil municipal à changer l'affectation sont les suivantes : nous voulons sécuriser la zone concernée, et que des engins agricoles ne passent pas sur le terrain de jeu. Le passage d'engins à moteur, outre le danger qu'ils représentent, va nuire à la bonne tenue de la piste. L'entretien serait problématique, si le sol est dégradé fréquemment par les roues de tracteurs, de voitures, d'enjambeurs. Les piétions ne représentent pas une nuisance potentielle.

Le Maire demande également que ces portions de chemin sortent du « tableau jaune » (tableau général qui liste les chemins classés dans la voirie rurale) sachant que les terrains et jardins qui sont accessibles par ces chemins le sont également par d'autres chemins, sans que la distance ne soit un obstacle.

Il n'y aura pas besoin d'enquête, car la desserte des parcelles riveraines est assurée par le chemin dit « chemin rural du sentier des Locambins » qui rejoint le chemin dit « chemin des Locambins ».

Un plan sera joint à cette délibération.

Pour le terrain cadastré 884, un accord a été passé avec l'utilisateur de ce terrain, qui y stocke du bois avant de le revendre. Sous réserve de l'accord du conseil municipal, après signature d'une convention, une surface de 536 m2 sur la parcelle 664, conformément au plan de bornage du géomètre Guy Flamand, sera mise à sa disposition.

Chacun y trouve son compte. Les camions semi-remorques et tracteurs apporteront du bois directement au dépôt, en empruntant la seule rue de la Fosse aux Prés, sans s'enfoncer dans des

chemins communaux, et la mairie peut en toute tranquillité sortir ces portions de chemin du « tableau jaune », sans nuire à un propriétaire.

Après le vote, cette délibération sera transmise au service de la publicité foncière.

Les propriétaires concernés seront prévenus ultérieurement.

Le Maire soumet au vote cette délibération qui a deux objectifs :

- Les désaffectations du chemin 51 dit des Locambins embranchement N°1 pour une surface de 81m2 et du chemin 49 pour une surface de 82 m2

- Sortir du «tableau jaune » ces 2 portions de chemins jaunes

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

18/2019 : Vente d'un broyeur et d'une benne.

La parole est donnée à Bernard Weiler

Pour un coût de 600 euros, la vente de ces deux outils peut se faire au garagiste de Champfleury, monsieur Grosselin.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• Elections européennes

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h

Merci aux conseillers de remplir la feuille de permanence obligatoire.

• Passage poids lourds dans le village

Malgré les multiples demandes courriers réunions, nous avons toujours eu un refus net des autorités, Département et État, qui considèrent que l'interdiction de passage des gros poids lourds déplace le problème dans les autres communes. Cependant, à force d'insister, ils veulent bien reconsidérer notre demande, sous réserve qu'au préalable nous fassions un comptage origine-destination des camions sur la RD26. Le maire a joint les services du Grand Reims qui ont l'habitude de ces études. La CUGR ne réalise pas les comptages qui sont sur les départementales.

Le maire propose que se soient des conseillers, qui se sont déjà proposés, qui fassent le comptage et questionnement des chauffeurs comme la Sous-Préfecture nous le recommande, avec un schéma type d'intervention que nous fournirait la CUGR.

• Fleurissement, rappel

La parole est donnée à Jérôme Acker. La date d'installation des massifs avec participation de volontaires est fixée à la matinée du samedi 18 Mai. Communication sera faite sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal.

• **Montchenot, rappel**

Les marquages au sol prévus depuis septembre 2018 sur la RD 951 seront réalisés par la société T1 à mi-avril.

L'éclairage public sera repris et réaménagé par le SIEM sur le carrefour CD26/RD951 pour une meilleure sécurité, courant Mai normalement.

Un devis demandé à la société SPIE, pour la pose d'un radar signalétique de vitesse sur la RD951 pour effet « pédagogique » est toujours attendu.

• **Plan Local d'Urbanisme**

Il sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

• **Fête de la Nature, rappel**

Bernard Weiler a proposé que nous organisions, à l'occasion de cette « fête de la nature » une demi-journée d'action dont le thème serait : « Ramassage des ordures et détritiques sur le territoire de notre commune ».

Après accord, c'est la matinée du Samedi 25 mai, à partir de 9h30 qui a été choisie.

Communication sera faite afin de mobiliser enfants et adultes de la commune. Les associations pourraient également y participer. Nous vous attendons toutes et tous.

• **Le SIEM, rappel**

Nous attendons l'installation des nouveaux lampadaires et remplacement des lampes fluos pour le mois de mai.

• **Bulletin municipal**

Estelle Courteix annonce que la maquette se termine. Suite à ce conseil, un article sur le budget, et les détails du projet des terrains sportifs, seront rajoutés. Le Conseil la remercie pour le travail qu'elle réalise.

QUESTIONS DIVERSES

• **Réception de la parcelle 9 de la forêt**

Bernard Weiler indique que le Jeudi 4 Avril, il a été procédé à la réception de la parcelle 9 en présence des représentants de la DDT de Chalons en Champagne, de l'ONF et de la commune. En 2016 il a été procédé à l'exploitation de presque tous les arbres, la parcelle a été mise « à blanc », puis les agents de l'ONFs ont procédé au broyage des rémanents et à la plantation en 2017, de 4000 plants de chênes sessiles et de 250 merisiers.

Cette opération, qui a bénéficié de l'aide de la région Grand Est et du Fond Européen et du Développement Rural (10000€) a été supervisée par Didier Dumargne, responsable de notre secteur ONF, car notre commune délègue la gestion de ces forêts à cet office national, garant d'une gestion raisonnée de nos biens communaux (163 ha de forêt).

Il faut toutefois noter, que cette opération a été une réussite, malgré les sangliers trop nombreux qui retournent la terre, et les chevreuils qui eux mangent les jeunes plants !

Le Conseil remercie l'ONF et en particulier Didier Dumargne pour cette bonne gestion.

• **Calendrier des manifestations à venir :**

- Mercredi 8 mai : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
- Samedi 18 mai : Fleurissement
- Samedi 25 mai -9h : Fête de la Nature (nettoyage de la commune)
- Dimanche 26 mai - 8h à 18h : Elections européennes
- du Samedi 8 au Lundi 10 Juin : Tournoi de Tennis du TCVAM
- Lundi 10 Juin : Randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM
- Vendredi 14 juin 18h : Kermesse de l'École Maternelle
- Vendredi 14 juin 18h30 : Flânerie Cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy : Paul Fort
- Samedi 22 Juin : Course des Couples du CAVAM
- Samedi 22 Juin -19h30 : Fête de l'été
- Vendredi 5 Juillet : Pot de départ en retraite de Maryvonne Leclere
- Dimanche 7 Juillet : Pique-Nique de La Récré

Dates des prochains conseils :

6 mai / 3 juin / 1er juillet.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22 heures 45.